

**Établissement des frais reportés relatifs au  
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)  
(\$)**

No de ligne		<u>Budget 2018</u>	<u>Réel 2018</u>	<u>Frais reportés<sup>(1)</sup></u>
1	Dépenses d'exploitation	3 652 010	3 294 857	(357 153)
2	Total des frais reportés			<u>(357 153)</u>

<sup>(1)</sup> L'écart constaté en fin d'exercice de (357 k\$) a été viré à un compte de frais reportés, ce qui a eu pour effet de ramener le niveau de la dépense réelle à celui projeté au budget, soit 3 652 k\$ tel qu'indiqué à la pièce Énergir-13, Document 2, page 4. Le compte de frais reportés ainsi créé constitue un montant à verser et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2020.

N.B : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.